

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du lundi 23 mai 2022

Désignation du secrétaire de séance : Laurent CHARBONNIER

Ouverture de la séance à 18 h 00

Présents : Karin Ananda BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Absents excusés : Dominique RATTO-CREPIN donne procuration à Philippe CASTANON, Jean-Paul GUIBAL à Jacques LIN

Absents : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à l'**unanimité approuve** l'ajout à l'ordre du jour :

- d'une délibération relative au projet de rénovation de la fontaine principale et de son double escalier
- d'une délibération relative à la location d'un des ateliers de Gréfeuilhe

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14.04.2022
- Délibération relative au renouvellement de la convention Transport avec la Région Occitanie
- Délibération relative à l'appel à projet de désimperméabilisation des sols urbains
- Délibération relative à la vente d'un terrain aux Armas
- Délibération relative au montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux d'électricité
- Délibérations relatives :
 - à un avenant n°1 du lot 3 menuiseries du marché de la boulangerie
 - à un avenant de l'entreprise terrassement du marché de l'aménagement sportif
- Délibération relative au projet de rénovation de la fontaine principale et de son double escalier
- Délibération relative à la location d'un des ateliers de Gréfeuilhe

Délibération 2022.040 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2022

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 14.04.2022. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2022.041 Renouvellement de la convention Transport avec la Région Occitanie

La Région, autorité organisatrice du transport scolaire, peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à une commune.

Considérant le caractère historique du service de ramassage scolaire en AO2 de la commune, le Conseil décide, à l'unanimité :

- de solliciter la délégation de la compétence transport scolaire auprès de la Région Occitanie pour l'exploitation du service de transport scolaire dont le descriptif est joint à la convention
- d'approuver le contenu de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région et la commune de Monoblet
- d'autoriser le maire à signer cette convention

Lors des débats, Il est rappelé que le renouvellement se fera jusqu'en 2027, il permettra d'assurer la continuité du service scolaire.

Les arrêts ont été actualisés. Et il serait nécessaire de demander une revalorisation des indemnités versées par la région.

Il n'est pas possible d'ouvrir de nouveaux axes de circulation sinon la commune devient une régie de transport et les coûts ne sont plus les mêmes.

Délibération 2022.042 Appel à projet de désimperméabilisation des sols urbains

Mr le Maire précise l'appel à projet concernant la politique de désimperméabilisation des sols, lancé conjointement par la Région Occitanie et les Agences de l'eau.

Cette opération se déroulera en deux phases : une première phase avec le dépôt d'une note d'intention avant le 31/05/2022, puis une seconde phase avec le dépôt d'un dossier de subvention finalisé dans un délai d'un an à compter de la date de notification de sa sélection.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de répondre à l'appel à projets en déposant une note d'intention auprès de la région Occitanie, dans un projet d'amélioration de la cour de la nouvelle école.

Sylvette propose d'inclure l'ancienne école à ce projet, ce qui est approuvé par tous.

Délibérations 2022.043 Vente d'un terrain aux Armas

Annule et remplace la délibération n° 2022.023 du 14 mars 2022

Le Maire rappelle au conseil la volonté de Mme LASCAUX Nathalie de construire son habitation sur une des parcelles communales des Armas. C'est Mr LASCAUX Raoul, son père, qui se porte acquéreur de la parcelle C1968 d'une contenance de 752 m² à 65€ le m², soit pour un montant de 48 880€.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.044 Redevance occupation domaine public par les réseaux électriques

Marc Bouchet, délégué du SMEG, explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Il est donc proposé au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- de fixer le montant de la redevance, selon les nouvelles règles en vigueur : Forfait commune de -2000 habitants = 153€ + 44,58 %(revalorisation), soit **221 €**.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.045 Avenant n°1 du lot 3 menuiseries du marché de la boulangerie

Le Maire explique la nécessité de réadapter la baie vitrée de la future boutique de la boulangerie.

Lot n°3 – Menuiseries bois

Attributaire : entreprise BOURGUET & fils La Plaine – 30 170 MONOBLÉ

Marché initial du 23/10/21 - montant : 19 873.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 810.00 €

Nouveau montant du marché : 21 683.00€ HT

Vote POUR à l'unanimité

Pascal nous informe nous explique qu'il y a eu un « bug » au niveau de la taille du matériel.

L'occasion pour Jacques de signaler la compétence des entreprises et leur professionnalisme. Le boulanger devrait pouvoir prendre ses marques courant juin.

Délibérations 2022.046 Avenant de l'entreprise terrassement du marché de l'aménagement sportif

Le Maire explique que pour sécuriser au mieux ce nouvel espace, des dépenses supplémentaires doivent être engagées pour faire passer des buses d'évacuation des eaux.

Attributaire : entreprise Michel TP – Co traitant 220 Chemin Payrigoux 30140 Bagard

Marché initial du 14.12.2021 - montant : 99 708.60 € HT

Avenant n° 1 - montant : 6 016.00 €

Nouveau montant du marché : 105 724.60 € HT

Vote POUR à l'unanimité

Lors des débats, une question de Karin qui demande si des équipements sont prévus pour empêcher l'entrée des chiens, mais ce n'est pas possible en l'état.

Des équipements vont être ajoutés, comme des bancs, poubelles et des panneaux concernant le matériel interdit sur le terrain synthétique (vélo, roller, trottinettes...)

Le constat est qu'il est très utilisé. Laurent remarque qu'il est utilisé par le foot en plus du terrain de foot, ce qui limite les périodes d'utilisation par d'autres personnes.

C'est l'occasion de souligner le fait que le plateau (à côté de la cantine) a été rénové, clôturé et le marquage au sol va être fait.

M. Le Maire nous rappelle que la 2^{ième} phase de travaux de cette zone est prévue pour la zone de jeux d'enfants et le local rangement de la salle culturelle ainsi que des sanitaires et un point d'eau.

Elise demande ou en est le projet de parcours sportif.

Il a été abandonné du fait de l'impossibilité d'achat du terrain par la mairie.

Il est alors imaginé de l'implanter lors de cette phase de travaux sur cette zone. Il nous est rappelé de continuer à observer si des chemins pourraient accueillir ces équipements.

Que deviendra le jardin d'enfant actuel ?

Il devrait rester pour le moment, peut-être en renouvelant les jeux, rajoutant des appareils de musculation et des tables de pique-nique.

A voir s'il serait intéressant d'aménager un espace enfant à Valestalière.

Pourrions-nous planter des arbres autour du boudrome ?

Délibération 2022.046 Projet de rénovation de la fontaine principale et de son double escalier

Le projet de rénovation de la fontaine principale de la Commune ainsi que ses escaliers remarquables s'inscrit complètement dans le cadre du petit patrimoine local. Il précise que cet ensemble fait partie du patrimoine vernaculaire de la commune. Il rappelle la situation de cet ensemble sur le parcours du sentier de découverte « Carré de Soie ».

Il présente au Conseil le devis des travaux ainsi que le plan de financement prévu.

Dépenses : **35 000 € HT**

Recettes :

Conseil Départemental (Petit patrimoine CDT) : 7 000, 00 €

Parc National des Cévennes : 2 000, 00 €

Fonds Régional d'Intervention : 10 500,00 €

Autofinancement (Fonds propres) : 15 500,00 €

Vote POUR à l'unanimité

Des questions sur la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite apparaissent et s'ouvre un débat sur le déplacement de la Mairie dans les locaux actuels de la Communauté de Commune.

C'est une possibilité à envisager et il faudrait en même temps définir à quoi/qui attribuer les locaux actuels.

Délibération 2022.047

Le Maire indique que l'un des espaces situés mas de Gréfeuilhe et servant d'atelier professionnel pourrait être libéré.

Suite à la demande de Mr FECKE Tristan, seul plombier de la commune, le maire propose de louer ce local d'une surface de 100 m2 constitué d'une grande salle + 1 bureau + toilette, situé 65 Route des Montèzes 30170 Monoblet, pour un montant de 300€

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

1) Karin, nous informe que la formation aux premiers secours sera effectuée prochainement par la croix rouge. Dans le cadre de mises en situations concrètes sur le lieu de travail, serait-il possible de faire la formation dans la salle de la cantine ?

Oui pour l'utilisation dans ce contexte.

Il est possible que la formation ne soit pas facturée dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse de salles pour deux autres fois dans l'année.

Cet échange est accepté.

2) Fleurissement du village est fait et les voisins sont impliqués dans ce projet. Il manque 4 à 6 pots et quid de l'arrosage sur l'été au temple.

3) Jacky propose de faire un repas de fin d'année lors du prochain CM.

Nous décidons de faire un repas avec les employés et de fêter le départ en retraite de Myriam

Date fixée au mardi 28 juin.

4) Elise demande si nous avons un défibrillateur ?

Comme nous n'en avons pas, elle propose de s'en occuper. A vérifier ou il sera le plus intéressant à mettre (Mairie ou Salle culturelle)

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 19h.